BULLETIN D'INFORMATIONS 2024/2025

Cercle scolaire de Pont-en-Ogoz

Gumefens / Avry-dvt-Pont / Le Bry

Table des matières

Mot de bienvenue	3
Corps enseignant et répartition des classes	4
Travailleur social en milieu scolaire (TSS)	5
Règlement d'établissement	6
Communication et KLAPP	6
Rentrée scolaire	8
Horaires	8
Matériel scolaire	11
Vie scolaire	12
Interventions externes dans les classes	13
Santé	16
Accueil extrascolaire (AES)	18
Transports scolaires	19
Horaire du bus « Mouette » - Dominique Repond	20
Horaire du bus « Dauphin » - Dominique Berset	21
Calendrier scolaire et vacances	22
Mesures de soutien	23
Activités extrascolaires de la commune	25
Adresses utiles	25
Bibliothèques	26
Pedibus	27
Stationnement / Dépose des élèves	27

Mot de bienvenue

Chers parents,

Il y a peu, les élèves de Pont-en-Ogoz brûlaient les planches à l'occasion d'une représentation théâtrale regroupant tout l'établissement scolaire.

Loin d'être joué au pied levé, ce projet de longue haleine a rythmé et enrichi le quotidien des élèves au fil des semaines. Je remercie chaleureusement le corps enseignant, le Conseil communal, le Conseil des parents, l'édilité et les conducteurs qui ont œuvré jour après jour pour garantir le succès de ce projet qui nous tenait à cœur.

Nous « frapperons les trois coups » en août 2024 et débuterons une nouvelle année scolaire. Vous retrouverez dans notre brochure toutes les informations importantes liées au fonctionnement général de notre établissement, ainsi que des recommandations favorisant le développement harmonieux des enfants.

Chaque rentrée scolaire est une étape importante et je vous invite à accompagner votre enfant tout au long de l'année afin de partager avec lui ou elle ses découvertes, ses réussites, mais aussi ses difficultés. Dans ce but, chers parents, nous continuons à compter sur votre précieuse collaboration.

Je vous souhaite à tou(te)s un bel été !

Anastasia Henninger-Tsaboukos

Directrice

Corps enseignant et répartition des classes

Classe	Lieu	Enseignant(e)s	Contact	Date réunions de parents
1H-2HA	Avry-dvt-Pont	Manuela Meier	manuela.meier@edufr.ch	Mardi 8 octobre
		Florine Flück	florine.flueck@edufr.ch	
1H-2HB	Avry-dvt-Pont	Morgane Angéloz	morgane.angeloz@edufr.ch	
		Jessica Rauber	jessica.rauber@edufr.ch	
3H	Le Bry	Florence Loutan	florence.loutan@edufr.ch	Mercredi 9 octobre
		Virginie Ropraz Saudan	virginie.ropraz@edufr.ch	
4H	Le Bry	Eliane Kolly	eliane.kolly@edufr.ch	Jeudi 3 octobre
5H	Gumefens	Mélanie Pharisa	melanie.pharisa@edufr.ch	Jeudi 5 sept.
		Lydia Ehrbar	lydia.ehrbar@edufr.ch	
6H	Gumefens	Justine Bersier	justine.bersier@edufr.ch	Mardi 1er octobre
		Jocelyne Oberson	jocelyne.oberson@edufr.ch	
7H	Gumefens	Nikita Audergon	nikita.audergon@edufr.ch	Jeudi 12 sept.
		Karine Court	karine.court@edufr.ch	
8H	Gumefens	Florian Kilchoer	florian.kilchoer@edufr.ch	Mercredi 4 sept.
		Morgane Angéloz	morgane.angeloz@edufr.ch	
AC (3H-4H)	Le Bry	Virginie Ropraz Saudan	virginie.ropraz@edufr.ch	
AC (5H-8H)	Gumefens	Edmée Macherel	edmee.macherel@edufr.ch	
Enseignantes spécialisées		Oriana Bays Pico	oriana.pico@edufr.ch	
		Doris Perritaz	doris.perritaz@edufr.ch	
TSS	Gumefens	Laetitia Ding	laetitia.ding@edufr.ch	
Direction	Gumefens	Anastasia Henninger Tsaboukos	dir.ep.pont-en-ogoz@edufr.ch	

Une soirée des parents est en général organisée en début d'année scolaire ; puis une rencontre individuelle avec les parents est prévue dans tous les degrés. Des rencontres personnalisées supplémentaires peuvent avoir lieu selon les besoins.

Travailleur social en milieu scolaire (TSS)

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE TSS

Rôle dans l'école

- Favoriser le développement des compétences sociales afin de faciliter le vivre ensemble
- Intervenir dans les classes afin de dénouer certaines problématiques ou aborder des thématiques spécifiques
- Offrir un accompagnement individuel et ciblé afin de soutenir les enfants qui en ont besoin
- Soutenir le corps enseignants et les parents dans leur mandat éducatif
- Travailler en réseau afin de s'assurer de bien-être des enfants
- Prévenir les situations d'intimidation et/ou de marginalisation
- Orienter vers des ressources adaptées
- Mettre en place des projets de prévention afin de renforcer un climat scolaire sain

Qui peut faire appel au TSS?

- Les élèves
- La direction
- les enseignants
- Le réseau externe de l'enfant
- les parents (l'enseignant-e reste éa première personne à contacter)

Les élèves peuvent venir librement vers le TSS.
Il est tenu au secret de fonction.

Contact
laetitia.ding@edufr.ch

Règlement d'établissement

Le règlement d'établissement de Pont-en-Ogoz se trouve sur le site de l'école :

https://ecole-pont-en-ogoz.ch

Communication et KLAPP

Depuis une année, et dans le but de simplifier la communication autour du quotidien scolaire entre l'école et les parents, l'application KLAPP est utilisée dans notre cercle.

Cette solution a été adoptée dans tous les établissements scolaires du canton de Fribourg et respecte les normes de sécurité, le stockage des données en Suisse et offre les fonctionnalités nécessaires à une communication rapide et efficace entre les différents acteurs de l'école.

Utilisée pour les communications d'ordre organisationnel autour du quotidien scolaire, KLAPP ne sert pas à la transmission de documents officiels tels que les bulletins scolaires ou autres données sensibles (notes, difficultés d'apprentissage, etc.).

L'installation de l'application se fait dès la 1H avec les enseignant(e)s de 1H-2H, qui se tiennent à disposition lors de la réunion de rentrée afin de vous accompagner dans l'installation de l'application et de répondre à vos éventuelles questions.

Absences

En dehors des vacances scolaires et des jours jokers, la présence de l'élève en classe est obligatoire. Selon les directives de la Direction de la Formation et des Affaires Culturelles (DFAC), les parents sont tenus d'informer l'enseignant(e) en cas d'absence de leur enfant.

Votre enfant est malade, a un rendez-vous médical (médecin, dentiste, etc.) : il est important de le signaler au plus vite via KLAPP. Toutes les personnes concernées (enseignant, AES, conducteurs des bus) seront informées en même temps.

Un certificat médical est demandé lorsque l'absence dépasse quatre jours consécutifs.

Il peut également être demandé en cas d'absences répétées et pour une dispense d'un cours particulier pour des raisons de santé.

Manque à l'appel

Il est 08h05 ou 13h45, votre enfant n'est pas en classe et l'enseignant(e) n'a pas été informé(e) de son absence :

- L'enseignant(e) appelle les parents ou les personnes de contact

- Si les parents ou les personnes de contact sont injoignables, l'enseignant(e) informe la direction qui prend la suite des recherches

- Sans résultats, la direction informe la Police cantonale, qui prendra le relais.

Les éventuels frais, occasionnés par cette dernière mesure, sont à la charge des parents.

Jours Joker

Depuis 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire sous réserve des conditions suivantes (RLS, art. 36a) :

- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors d'activités scolaires définies à l'article 33 (courses d'écoles, camps, semaines thématiques) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

- En début d'année scolaire, les enseignants peuvent déterminer d'autres occasions particulières durant lesquelles un jour joker ne peut pas être pris.

- Les jours joker peuvent être cumulés et ceux non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

- En cas d'absences non justifiées d'un(e) élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

- Les parents font leur demande de jours joker directement auprès des enseignant(e)s titulaires et au moins une semaine à l'avance.

Demande de congé exceptionnel

En sus des jours joker, un congé spécial peut être octroyé à un(e) élève pour des motifs justifiés. Une demande de congé est présentée à la direction de l'établissement par écrit, au plus tôt, à l'aide du formulaire officiel, téléchargeable sur le site de l'école. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative et signée par les parents.

Pour préserver le droit à la formation de l'enfant, par respect pour le travail des enseignant(e)s et pour soutenir la bonne marche de la classe, ces demandes doivent rester exceptionnelles.

Rentrée scolaire

Le jeudi 22 août 2024
à 8h00 pour toutes les classes de 2H à 8H
à 13h40 pour les classes de 1H

Cette semaine de la rentrée des classes, il n'y aura exceptionnellement **pas d'alternance** pour les 3H-4H. Ainsi, tous les enfants seront en classe le jour de la reprise.

Horaires

Matin : **8h00 à 11h35** **Après-midi :** **13h40 à 15h20**

Horaire des classes de 1H-2H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H et 2H	2H	1H	2H	1H et 2H
Après-midi	2H	2H		1H	2H

Alternance des 3H-4H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3H	Alternance	3H	Alternance	3H
Après-midi	3H	3H		3H	3H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	4H	4H	4H	4H	4H
Après-midi	4H	Alternance		Alternance	4H

Les demi-jours d'alternance ont été transmis aux parents concernés avec la répartition des classes à la mi-juin 2024.

Dès la 5H, les élèves viennent à l'école toute la journée du lundi au vendredi, sauf le mercredi après-midi.

Une surveillance est organisée 10 minutes avant et après la classe, ainsi que durant les temps de récréation. En dehors de ces moments, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents.

Branches spéciales

Les leçons d'éducation physique sont dispensées dans la Halle Polyvalente d'Avry-devant-Pont ou en extérieur par les enseignant(e)s. Des activités, tels que la natation et le patinage, sont également organisés dans le cercle scolaire ; les dates seront transmises en début d'année en classe.

AC *3H-4H : Virginie Ropraz Saudan / 5H à 8H : Edmée Macherel*					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08.00	4H Eliane	6H Jocelyne	8H Florian		
08.50	4H Eliane	6H Jocelyne	7H Nikita		
09.55	3H Florence	5H Lydia	7H Nikita		
10.45	3H Florence	5H Lydia	7H Nikita		
13.40		8H Florian	CONGE		
14.30		8H Florian			

EPS						
	LUNDI	MARDI		MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
08.00	1-2HA	7H Karine 1x/2	8H Florian 1x/2		7H Nikita		
08.50							
09.55	1-2HB	4H Eliane		6H Justine		3H Virginie 1x/2	4H Eliane 1x/2
11.35							
13.40	5H Lydia	3H Florence			8H Florian	5H Mélanie 1x/2	6H Justine 1x/2
14.30							

Catéchisme

L'église réformée et l'église catholique proposent le catéchisme pour les 1H et 2H dans tous les établissements de la Gruyère.

Selon les conditions négociées entre la DFAC et les églises officielles, il s'agit de 5 rencontres (appelées « temps forts ») par année, correspondant à deux unités et regroupant les élèves de 1H-2H d'une même classe.

L'enseignement religieux, de 3H à la 8H, est donné par des catéchistes de foi catholique romaine ou par une catéchèse réformée. Les parents, qui le désirent, peuvent dispenser leur enfant en tout temps de l'enseignement du catéchisme. Le cas échéant, l'élève sera occupé pendant le cours par une activité scolaire.

Catéchisme					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08.00			4H Ginette Levrat (Bry)		5H Véronique Marchon (Gumefens)
08.50			4H Ginette Levrat (Bry)		8H Véronique Marchon (Gumefens)
09.55			3H Ginette Levrat (Bry)		7H Véronique Marchon (Gumefens)
10.45			3H Ginette Levrat (Bry)		
13.40			CONGE		
14.30	6H Marylène Sudan (Gumefens)				

Responsable		Marianne Monney	mariannemonney@hotmail.fr
Catéchisme	3H-4H	Ginette Levrat	ginette.levrat@bluewin.ch
	5H-7H-8H	Véronique Marchon	veronique.marchon@bluewin.ch
	6H	Marylène Sudan	marysudvu@gmail.com
Catéchisme réformé	3H à 8H	Mélanie Kyprian Pittet	mkyprian@hotmail.com
Catéchisme œcuménique	1-2H	Valériane Evenga-Quéra	Valeriane.Evanga@cath-fr.ch

Matériel scolaire

Ce que l'élève reçoit :

- ✓ 1 crayon à papier
- ✓ 1 gomme
- ✓ 1 règle **rigide** par cycle
- ✓ Classeurs par cycle
- ✓ 1 stylo-plume en 5H
- ✓ Cartouches d'encre

Les crayons de couleurs et feutres pour le travail en classe sont dorénavant fournis par l'école en 1H et en 5H. Ils sont renouvelés selon l'usure en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante. En cas de mauvaise utilisation, le renouvellement peut être à la charge des parents.

Matériel à fournir, à renouveler et à <u>marquer d'un signe distinctif</u>	
1H-2H	**3H à 8H**
✓ Sac d'école pouvant contenir des documents A5 ✓ Chaussons ✓ Ballerines qui ne glissent pas ✓ 1 tablier ✓ 2 boîtes (en carton) de mouchoirs (pleines) ✓ Sac de sport, avec des vêtements de gym, qui restera à l'école ✓ Habillement adapté pour la forêt	✓ Sac d'école pouvant contenir des documents A4 ✓ Chaussons ✓ 1 tablier ✓ Mouchoirs en papier ✓ Tenue de sport : training et nécessaire de douche, chaussures de sport pour l'intérieur et l'extérieur ✓ Petit matériel donné en 3H/5H/7H ✓ Doublures et étiquettes pour livres et cahiers

Actuellement, dans le cycle 2, de nombreux élèves ont encore leur propre matériel. Afin d'accompagner cette transition et de limiter la surconsommation, les élèves ne reçoivent pas leur propre matériel mais utilise celui en commun, mis à disposition dans les classes.

Vie scolaire

Camp de ski

Financé chaque année par notre Commune et organisé par l'équipe enseignante, il concerne les élèves de la 5H à la 8H.

Le camp aura lieu du 17 au 21 février 2025 à Vercorin.

Culture

Diverses activités culturelles sont proposées aux élèves tout au long de l'année : musique, théâtre, expositions, etc. Les lieux et dates des animations seront transmis en temps voulu.

Futur en tous genres

La journée « Futur en tous genres » concerne les 7H et s'intéresse à l'avenir aux larges perspectives qui s'offrent aujourd'hui aux filles et aux garçons. Le temps d'une journée, les élèves découvrent de nouveaux horizons et ont l'opportunité de réfléchir aux choix d'une carrière professionnelle et des perspectives de vie sans a priori ou idées préconçues.

La journée aura lieu le 14 novembre 2024.

Actions citoyennes- coup de balai

Chaque année, les élèves participent à une action de sensibilisation en lien avec l'environnement et le *littering*. Équipés et accompagnés par les membres de l'édilité et des enseignant(e)s, tous les élèves de l'école sillonnent les alentours afin de ramasser les déchets abandonnés.

Conseil des parents

Son rôle est de permettre l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et la Commune. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Sa collaboration et son soutien dans les différentes activités et manifestations, qui enrichissent la vie de notre cercle scolaire (camp vert, camp de ski, etc.) sont essentiels.

Si le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle, les parents du cercle scolaire sont les bienvenus s'ils veulent transmettre des sujets d'ordre général. En effet, vous pouvez à tout moment faire part de vos observations, questions, demandes, idées de projets en les contactant à **conseilparents@pont-en-ogoz.ch**

Vous pouvez également contacter individuellement l'un des membres du conseil. Vous trouverez les noms et adresses mails des différents contacts sous l'onglet « conseil des parents » du site internet de l'école.

Interventions externes dans les classes

Durant l'année scolaire, différentes interventions jalonneront la vie des classes. La liste ci-dessous est non exhaustive. D'autres intervenants pourront entrer en action de manière ponctuelle selon les besoins et les directives.

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire :								
Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire à raison d'une visite par année.	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation sexuelle :								
Les intervenants du planning familial passent 2 fois dans l'année dans les classes. Une séance d'information sera organisée pour les parents.		X				X		X
Protection des mineurs :								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) rappellent aux élèves les droits et les devoirs de chacun.							X	
Éducation routière :								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons dans les classes ainsi qu'en extérieur.	X	X		X		X		X
Examen médical :								
Le premier examen a lieu avant l'entrée en 1H. Celui-ci est obligatoire et effectué par le pédiatre de l'enfant ou par le médecin de famille. La Commune informera les parents concernés en temps voulu et leur remettra les documents nécessaires.								X

Vous trouverez toutes les informations, en lien avec la prévention et la lutte contre les poux sur **https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/lespoux**

Éducation sexuelle

De tout temps, les enfants se sont trouvés confrontés à de multiples questions concernant la sexualité. Actuellement, les médias les interpellent parfois avec violence et les enfants reçoivent ces informations sans toujours comprendre ce qu'ils voient et/ou entendent. Il s'agit alors d'apporter des réponses simples et exactes à leurs questions dans un cadre bienveillant et sécurisant.

Bien que ce rôle incombe aux parents, le Service des écoles organise cet accompagnement afin d'apporter un soutien supplémentaire. Ce dernier est assumé par des personnes spécialement formées pour ces interventions.

Ainsi une animatrice, déléguée du Département de la santé publique, anime une soirée d'informations pour les parents dont les enfants sont concernés (cf. Tableau p.13).

Brigade des mineurs

Les chargés de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien suivant :

https://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

Pharmacie scolaire- Urgences

Chaque école possède une petite pharmacie pour intervenir en cas d'urgence. Elle contient :

- Pommade désinfectante
- Solution aqueuse désinfectante
- Pansements

Aucun médicament ne sera administré aux élèves. En cas de maladie ou d'allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec l'enseignant.

Sécurité routière : Aidez-nous à protéger vos enfants !

À pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.

- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble
- Attirez son attention sur les dangers possibles
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

À vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis sur la route
- Le port du casque est fortement recommandé
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo

En voiture

Les parents taxi augmentent les dangers aux alentours de l'école. Si un trajet est nécessaire :

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête…
- Utilisez les places de stationnement prévues
  - ***Au Bry : derrière l'école sur les places latérales***
  - ***A Gumefens : sur le parking en bas de l'école, puis les enfants passent derrière l'école pour rejoindre le bus***
  - ***A Avry : sur le parking, attention à la traversée de route***
- Arrêtez-vous complètement aux passages pour piétons
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires

Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

POLICE CANTONALE FRIBOURG

Section analyse, prévention, éducation routière
026 305 20 30
www.policefr.ch

9 TRUCS FACILES

POUR ARRIVER EN FORME

À L'ÉCOLE

je me couche tôt

je me lève assez tôt pour tout faire calmement

je m'habille seul

je prends un petit-déjeuner équilibré

je me brosse les dents

je me débarbouille

j'évite les écrans

je pense à mes affaires

j'arrive à l'heure

www.dangerecole.blogspot.com

Le sommeil

Le sommeil est très important car il favorise la croissance, la réparation du corps et l'assimilation des informations transmises durant la journée. Il aide à se concentrer et stimule la mémoire.

Ci-dessous, retrouvez un tableau indicatif du nombre d'heures de sommeil recommandé pour les enfants en fonction de leur âge.

Âge	Temps de sommeil	Heure du coucher
Entre 4 et 9 ans	10-12 heures	Entre 19h et 20h
Entre 10 et 13 ans	9-11 heures	Entre 20h et 21h

Avant le coucher :

- Favorisez une activité calme : histoire, musique douce, discussion, …
- Évitez absolument les écrans : télévision, ordinateur, téléphone, …

Les écrans

Les enfants ne prennent pas leur téléphone à l'école. Tout appareil électronique doit être éteint et invisible dans l'enceinte de l'école et dans les transports organisés par la Commune. En cas de non-respect, il sera confisqué.

De manière générale, il est conseillé d'accompagner l'enfant lorsqu'il se connecte à Internet afin d'éviter des situations indésirables (cyberharcèlement, images choquantes, etc.).

Voici le temps recommandé (télévision, smartphone, ordinateur, jeux vidéo) en fonction de l'âge :

Âge	Temps maximum par jour
Entre 4 et 7 ans	30 minutes
Entre 7 et 9 ans	45 minutes
Entre 9 et 13 ans	60 minutes

Accueil extrascolaire (AES)

L'AES est un lieu de vie sociale sécurisant qui permet aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Destiné aux enfants de la 1H à la 8H, en dehors des heures de classe, il a pour buts principaux d'accompagner les enfants et de favoriser leur développement, en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins.

L'AES se trouve à l'étage de la Halle Polyvalente à Avry-devant-Pont.

HORAIRES 2024-2025	**AURORE** 06H40-07h50	**MATIN** 07h50-11h40	**MIDI** 11h40-13h40	**APRES-MIDI** 13H40-15H20	**SOIR** 15H25-18H30
Lundi	Ouvert		Ouvert		Ouvert
Mardi			Ouvert		Ouvert
Mercredi			Ouvert	Ouvert	Ouvert
Jeudi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vendredi	Ouvert		Ouvert		Ouvert

Inscriptions et dépannage

Les inscriptions restent ouvertes durant l'année. Si votre enfant n'est pas inscrit à l'AES, vous avez la possibilité de le mettre en « dépannage » pour autant qu'il reste de la place.

En cas de modifications au cours de l'année (horaire, coordonnées, etc.), merci d'en informer l'AES au plus vite.

Toutes les informations et les formulaires se trouvent sur le site de la Commune.

Coordonnées

Mail : aes@pont-en-ogoz.ch

Téléphone : 026 915 09 17

Absences

Les parents ont la responsabilité d'avertir l'AES en cas d'absence au plus tard 48h avant. S'il s'agit d'une absence liée à une maladie et que vous utilisez **KLAPP**, l'AES sera informé en même temps que l'enseignant(e) de votre enfant lorsque vous enverrez le message d'absence.

Transports scolaires

Notre établissement étant divisé sur 3 sites, la Commune organise le transport des élèves selon les horaires (p.21-22).

Ces horaires sont à respecter rigoureusement afin que les transports se déroulent correctement. Les heures mentionnées entendent non pas la montée à bord du bus, mais bien le départ. Nous demandons aux élèves d'être présents au lieu de rendez-vous quelques minutes avant le départ de manière à garantir une certaine ponctualité.

Les parents sont responsables du transport de leur(s) enfant(s) en cas de non-utilisation des transports scolaires ou en cas d'arrivée tardive pour prendre le bus.

Charte du bus scolaire

Afin de permettre à chacun de bénéficier sereinement des transports scolaires, une charte a été établie conjointement entre la direction, la Commune, les élèves et les parents du cercle scolaire.

Cette charte concerne tous les élèves, y compris ceux qui sont scolarisés sur leur lieu de domicile. En effet, ils seront tout de même amenés à emprunter les bus scolaires pour différentes activités (sport, piscine, visites culturelles, etc.).

Ce document sera distribué à votre enfant en début d'année scolaire par les enseignants. Nous vous remercions d'avance d'en prendre connaissance avec lui/elle et de le retourner signé. En cas de non-respect de la charte, l'élève concerné se verra tout d'abord averti par les conducteurs des bus. Dans le cas où le comportement dérangeant devait persister, le secrétariat communal sera informé et une éventuelle exclusion pourra être décidée.

Contact

Conductrice, **Dominique Repond**	076 369 29 04
Conducteur, **Dominique Berset**	079 817 13 11
Exploitation scolaire des TPF à Bulle	026 913 06 13

Absences

Les parents ont la responsabilité d'avertir les conducteurs des bus en cas d'absence au plus tard 48h avant. S'il s'agit d'une absence liée à une maladie et que vous utilisez **KLAPP**, les conducteurs seront informés en même temps que l'enseignant(e) de votre enfant lorsque vous enverrez le message d'absence.

Horaire du bus « Mouette » - Dominique Repond

ECOLE PONT-EN-OGOZ

TRANSPORTS SCOLAIRES 2024-2025

Horaires des trois écoles : 08h00-11h35 13h40 - 15h20

Départ des bus Les élèves sont là 3 minutes avant		Ecole Le Bry	Villarvassaux	Ecole Gumefens	Ecole Avry
Midibus (41pl) Mouette Dominique Repond	ALLER				
	Le Bry 7h28 13h09	5H 6H 7H 8H	5H 6H 7H 8H	3H 4H	3H 4H
	Villarvassaux 7h36 13h16				
	Gumefens 7h41 13h21				
	Avry 7h46 13h26				
	Le Bry 7h55 13h35				
	RETOUR				
		Ecole Le Bry	Ecole Avry	Ecole Gumefens	Villarvassaux
	Le Bry 11h38 15h23	3H de Gumefens et Avry 4H de Gumefens et Avry AES		5H- 6H-7H-8H du Bry et de Villarvassaux	
	Avry 11h45 15h30				
	Gumefens 11h50 15h35				
	Villarvassaux 11h55 15h40				
	Le Bry 12h03 15h48				

Monte dans le bus

Horaire du bus « Dauphin » - Dominique Berset

ECOLE PONT-EN-OGOZ

TRANSPORTS SCOLAIRES 2024-2025

Horaires des trois écoles : 08h00-11h35 13h40 - 15h20

Départ des bus
Les élèves sont là 3 minutes avant

Midibus (48pl)
Dauphin

Dominique Berset

	Ecole Gumefens	Villarvassaux	Ecole Le Bry	Ecole Avry
ALLER				
Gumefens 7h28 13h09	1H 2H	1H 2H 3H 4H	1H 2H	5H d'Avry 6H d'Avry 7H d'Avry 8H d'Avry
Villarvassaux 7h33 13h14				
Le Bry 7h42 13h22				
Avry 7h49 13h29				
Gumefens 7h55 13h35				
RETOUR				
	Ecole Gumefens	**Ecole Avry**	**Ecole Le Bry**	**Villarvassaux**
Gumefens 11h38 15h23	5H d'Avry 6H d'Avry 7H d'Avry 8H d'Avry AES	1H 2H	3H de Villarvassaux 4H de Villarvassaux	
Avry 11h43 15h28				
Le Bry 11h50 15h35				
Villarvassaux 11h58 15h43				
Gumefens 12h03 15h48				

Monte dans le bus

Calendrier scolaire et vacances

22.08	Début de l'année scolaire	Anfang Schuljahr
14.10-25.10	Vacances d'automne	Herbstferien
01.11	Toussaint	Allerheiligen
08.12	Immaculée Conception	Unbefleckte Empfängnis
23.12-03.01	Vacances de Noël	Weihnachtsferien
03.03-07.03	Vacances de carnaval	Fasnachtsferien
18.04-02.05	Vacances de Pâques	Osterferien
29.05	Ascension	Auffahrt
30.05	Pont de l'Ascension	Brücke nach Auffahrt
09.06	Lundi de Pentecôte	Pfingstmontag
19.06	Fête-Dieu	Fronleichnam
04.07	Dernier jour de classe	Letzter Schultag

Vacances
Ferien

Total jours de classe/Total Schultage : 186
1 jour de congé à disposition des cercles scolaires - 1 freier Tag zur Verfügung der Schulkreise

2024	Août August				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2024	Septembre September				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2024	Octobre Oktober				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

2024	Novembre November				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2024	Décembre Dezember				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	31
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2025	Janvier Januar				
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	31

2025	Février Februar				
Lu Mo		3	10	17	24
Ma Di		4	11	18	25
Me Mi		5	12	19	26
Je Do		6	13	20	27
Ve Fr		7	14	21	28

2025	Mars März				
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2025	Avril April				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2025	Mai Mai				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2025	Juin Juni				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2025	Juillet Juli				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

Mesures de soutien

L'école accueille tous les élèves et met tout en œuvre pour que chacun(e) puisse suivre et acquérir la formation nécessaire. Dans ce sens, l'école aide et soutient les élèves qui présentent des besoins scolaires particuliers par des mesures pédagogiques appropriées, individuelles ou collectives, ou par une organisation particulière de l'enseignement. Toutes les informations sur les mesures de soutien se trouvent à l'adresse suivante :

https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/osso/eleves-a-besoins-particuliers/eleves-a-besoins-educatifs-particuliers

Compensation des désavantages

Ces mesures concernent les élèves en situation de handicap attesté ou présentant un trouble fonctionnel diagnostiqué et attesté par un ou plusieurs spécialiste(s) reconnu(s) par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de cette mesure de soutien, l'élève doit être susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours de LCO sont des cours de langue destinés aux élèves dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association) ; ils permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et culture d'origine.

Ces cours facultatifs ont lieu en dehors de l'horaire scolaire et sont attestés par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : **www.fr.ch/osso/lco**

Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère (SLPPG)

Ces services, basés à Bulle, offrent la possibilité à tous les parents de demander un bilan lié aux difficultés rencontrées par un enfant. Afin d'en bénéficier, il appartient aux parents de remplir le formulaire en ligne, disponible sur le site **www.slppg.ch**.

Il est vivement recommandé d'effectuer cette demande en partenariat avec le titulaire de classe. Si le bilan confirme qu'une prise en charge est nécessaire, celle-ci débutera à une fréquence et sur une durée à déterminer.

Logopédie	026 552 56 55 ou 026 552 56 57
Psychologie	079 916 52 08
Psychomotricité	079 296 51 86

LOGOPÉDIE	PSYCHOLOGIE	PSYCHOMOTRICITÉ
Les difficultés rencontrées auprès de la population scolaire peuvent toucher les domaines suivants : • Langage oral • Langage écrit • Communication verbale et non verbale • Raisonnement logico-mathématique • Organisation spatio-temporelle, troubles perceptifs et mnésiques	Les problématiques peuvent toucher les aspects cognitifs, relationnels et affectifs. Ces difficultés peuvent concerner : • Apprentissages • Fonctions intellectuelles • Attention, concentration • Image de soi • Comportement et relations sociales • Relations familiales • Manifestations psychosomatiques	Les difficultés rencontrées s'expriment à travers le corps dans ses aspects fonctionnels, cognitifs, expressifs, relationnels et affectifs. Elles peuvent toucher les domaines suivants : • Motricité globale et fine • Régulation tonique et équilibre tonico-émotionnel • Intégration sensorielle et perception • Schéma corporel • Comportement et communication • Intégrité corporelle • Attention et concentration • Organisation spatiale et temporelle

Activités extrascolaires de la commune

Chœur d'enfants : Les Giblotins	***Fanfare***
M. Samuel Fragnière HAP à Avry-dvt-Pont Les répétitions ont lieu les vendredis. Les enfants sont admis dès la 2H. *076 489 55 15* *www.giblotins.ch*	Cadets « Echo du Gibloux » Mme Nathalie Droux 1644 Avry-dvt-Pont Les enfants sont admis dès la 1H. *079 208 12 11*
Football	
M. Steve Rolle Responsable du mouvement junior Les enfants sont admis dès 5 ans. *078 676 08 38*	

Adresses utiles

Cabine dentaire scolaire	Entrée piscine du CO 1630 Bulle	026 912 69 03
Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère	Chemin des Crêts 8A 1630 Bulle Assistantes parentales agréées à votre disposition	026 912 33 65 gruyere@accueildejour.ch
Soutien téléphonique pour jeunes en détresse	Lorsque les enfants et les jeunes ont des problèmes et qu'ils recherchent un dialogue	147
Association groupe de jeux « Les Lutins »	Bâtiment scolaire 1644 Avry-dvt-Pont Pour les enfants de 2 à 5 ans des communes de Pont-en-Ogoz, Sorens, Marsens et Echarlens.	079 253 80 40 groupedejeux.leslutins@gmail.com
Chaperon Rouge	Garde d'enfant malade à domicile	026 347 39 49 www.croix-rouge-fr.ch
Office familial	Service de consultation conjugale et familiale Médiation, ateliers, groupes de parole	026 322 10 14 www.officefamilial.ch
Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ)	Pérolles 24, Case postale 1463 1701 Fribourg	026 305 15 30
Ludothèque de la Gruyère	Rue du Marché 10 1630 Bulle	026 919 52 78

Bibliothèques

La Poche à Livres

La Poche à Livres est une bibliothèque ouverte à tou(te)s.

Plus de 8 000 documents (livres et DVD) sont à disposition du public.

Retrouvez les horaires et tarifs sur leur site internet.

Adresse	Halle Polyvalente, 1642 Sorens
Responsable	Mme Hélène Beaud
Site	www.lapochealivres.blogspot.ch
Mail	lapochealivres@hotmail.com
Téléphone	079 614 82 63

★ ★ ★

Bibliothèque publique

Ouverte à tou(te)s, la Bibliothèque de Bulle est un service public communal qui offre une grande diversité de collections et de services.

Adresse	Rue de la Condémine 25, 1630 Bulle
Mail	www.musee-gruerien.ch/bibliotheque-de-bulle/
Téléphone	026 916 10 10

Pedibus

Le Pedibus est un système d'accompagnement des élèves à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne de Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Pas encore de ligne Pedibus dans la commune, c'est le moment d'agir. Contactez-nous sur fribourg@pedibus.ch.

Stationnement / Dépose des élèves

Nous remercions les parents de ne pas se parquer sur les places privées lorsqu'ils amènent les enfants en voiture.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner devant l'un des garages en-dessous de l'école de Gumefens, selon le plan ci-dessous.